

Apprenons à vivre ensemble

# COLLECTIF ACCESS 65

PHOTO MARIANO



## RESULTATS

### CLASSEMENT ACCESSIBILITE 65

### 2015 des 13 PLUS GRANDES

### COMMUNES des

### HAUTES PYRENEES

En partenariat avec



# DIFFÉRENT

...comme  
tout le monde

# Sommaire

Page 2 : Qui sommes nous ? L'accessibilité : L'affaire de tous pour tous . Pourquoi ce classement accessibilité ?

Page 3 : Questionnaire

Page 4 : Quelques définitions

Page 5 : Le calendrier - Premiers constats

Pages 6 à 10 : Questions / Réponses

Page 10 : Résultats

Page 11 : Classement

Page 12 : Contacts

## Qui sommes nous ?

Il y a une dizaine d'années, nos cinq associations ont créé un Collectif Associatif dans les Hautes Pyrénées dans le but d'agir et d'informer au sujet de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Nous participons aux réunions départementales, intercommunales et communales. Notre ambition est de promouvoir une meilleure accessibilité pour tous.

## L'accessibilité : l'affaire de tous pour tous

C'est le message que nous voulons faire passer. Chacun de nous est concerné et peut agir pour un mieux vivre ensemble, il nous faut changer nos habitudes, nos réflexes. Ce n'est pas seulement une question de moyens financiers ou de points techniques même si cela est important. Les personnes à mobilité réduite sont vous et nous, dès lors que nous sommes gênés dans nos déplacements par un handicap (même temporaire), des bagages, une poussette.... Améliorer les déplacements et la vie des personnes à mobilité réduite, c'est améliorer notre vie à tous, les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap

## Pourquoi ce Classement Accessibilité ?

C'est la quatrième édition de ce Classement Accessibilité (2011 - 2012 - 2013). En 2014 nous avons, dans le cadre des élections municipales, questionné les candidats sur leur projet en faveur des personnes à mobilité réduite.

Cette fois, nous interrogeons les 13 villes des Hautes Pyrénées de plus de 3 000 habitants (Argelès Gazost, Aureilhan, Bagnères de Bigorre, Barbazan Debat, Bordères sur Echez, Juillan, Lannemezan, Lourdes, Odos, Séméac, Soues, Tarbes et Vic en Bigorre).

Notre questionnaire a pour but de mesurer l'accessibilité de ces communes bien sûr mais également de mesurer la volonté municipale de s'inscrire pleinement dans notre action de sensibilisation de nos partenaires, des politiques et plus largement de tous les publics.



# QUESTIONNAIRE

## REPONSES

OUI NON

1) La commune a-t-elle mis en place une commission pour traiter de l'accessibilité ou participe-t-elle à une commission intercommunale ?

 

2) Si oui, quelle est la fréquence annuelle des réunions ?

3) Sur le plan joint, nous avons indiqué en rouge un parcours dans une zone que nous appelons "cœur de ville". Sur ce parcours, quel pourcentage de voirie est accessible ? (a)

4) D'ici la fin 2016, quel pourcentage pensez-vous atteindre ?

5) Dans la rue surlignée en jaune sur le plan joint, combien y a-t-il de commerces (ERP catégorie5) ? (b)

6) Combien sont accessibles ?

7a) Qu'avez-vous fait depuis 5 ans pour inciter les commerces qui ne sont pas accessibles à le devenir ?

.....

.....

7b) Que comptez-vous faire pour inciter les commerces qui ne le sont pas encore, à se rendre accessibles ?

.....

.....

.....

8) A qui vous adressez-vous en matière d'accessibilité pour les questions d'ordre technique et financier ? (partenaires , organismes...)

.....

.....

9) Avez-vous déjà perçu des fonds pour la mise aux normes d'ERP municipaux ? Si oui pour lequel / lesquels ?

 

.....

.....

10) Donnez au moins 5 exemples concrets de ce que vous allez mettre en conformité accessibilité sur l'exercice 2015/2016.

.....

.....

.....

.....

**Maire de :**

**Nom & Prénom :**

**Date :**

**Cachet et Signature :**

# Quelques définitions

**Accessibilité (loi du 11 février 2005) :** Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu(e). Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

**Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :** toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer telles que, par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, personnes handicapées (moteur), personnes âgées, femmes enceintes, personnes transportant des bagages lourds et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette).

**Voirie accessible (a) :** Une voirie est dite accessible lorsqu'il est possible de se déplacer sur les trottoirs notamment en fauteuil roulant sans entrave, que les passages piétons sont accessibles (passages bateaux) et que les feux tricolores sont équipés avec un système audio par télécommande pour les personnes déficientes visuelles.

**ERP catégorie 5 (b) :** Constituent des établissements recevant du public, tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public, toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. L'établissement de catégorie 5 est celui dans lequel l'effectif du public est de moins de 200 personnes.



# LE CALENDRIER

- ♦ Janvier à mi avril 2015 : Elaboration du questionnaire par le Collectif Access 65
- ♦ Fin avril 2015 : Envoi des questionnaires aux Maires
- ♦ Fin mai à fin juillet 2015 : Retour des questionnaires
- ♦ Juillet à octobre 2015 : Etude des réponses et vérifications sur le terrain dans certains cas
- ♦ 2 novembre 2015 : Parution des résultats

## Premiers constats

- ♦ 12 des 13 communes ont participé à cette opération : un succès
- ♦ Bordères sur Echez nous a répondu « Nous sommes touchés par l'intérêt que vous portez à notre commune, mais nous ne participerons pas à ce classement »
- ♦ Une attention toute relative a été portée aux réponses par quelques communes (incohérence et non réponse à certaines questions)
- ♦ Certaines communes ont bien « joué le jeu » en faisant un travail d'investigation sur le terrain
- ♦ Majoritairement, ce sont les maires eux-mêmes qui ont signé le questionnaire rempli

## Question n° 1

**La commune a-t-elle mise en place une commission pour traiter de l'accessibilité ou participe-t-elle à une commission intercommunale ?**

### Réponses

Toutes les villes sauf Odos ont mis en place au moins une commission

## Question n° 2

**Quelle est la fréquence annuelle des réunions (2014) ?**

### Réponses

- Barbazan Debat, Juillan et Tarbes ont une fréquence de 3 réunions ou plus par an
- Argelès Gazost, Aureilhan, Bagnères de Bigorre, Lourdes, Séméac, Vic en Bigorre ont une réunion par an
- Lannemezan et Soues n'ont pas eu de réunions en 2014 et en 2015

## Question n° 3

**Sur le plan joint, nous avons surligné un parcours que nous appelons « cœur de ville ». Sur ce parcours, quel pourcentage est accessible ?**

### Réponses

- Argelès Gazost, Barbazan Debat, Juillan, Lannemezan, Lourdes, Séméac et Vic en Bigorre ont entre 50 et 79 %
- Tarbes a 43 %
- Aureilhan et Soues ont respectivement 20 et 25 %
- Bagnères de Bigorre a fait le choix d'un autre parcours : réponse non prise en compte
- Odos n'a pas répondu à cette question

## Question n° 4

**D'ici à la fin 2016, quel pourcentage pensez-vous atteindre ?**

### Réponses

- Argelès Gazost, Juillan et Lourdes prévoient une progression de + de 20 % ou d'atteindre 100 %
- Aureilhan, Barbazan Debat, Lannemezan, Séméac et Soues prévoient une augmentation de 10 à 20 %
- Tarbes prévoit une augmentation de 5 %
- Bagnères de Bigorre : réponse non prise en compte
- Odos n'a pas répondu à cette question
- Vic en Bigorre ne prévoit pas d'augmentation

## Question n° 5

**Dans la rue surlignée sur le plan joint, combien il y a-t-il de commerces ERP catégorie 5 (moins de 200 places)**

- Cette question sert à noter la question n° 6
- Lourdes n'a pas répondu à cette question
- Odos n'est pas concernée par cette question (trop peu de commerces dans son centre ville)

## Question n° 6

**Combien sont accessibles ?**

### Réponses

- Barbazan Debat et Séméac ont entre 80 et 99 % de commerces accessibles
- Aureilhan, Bagnères de Bigorre, Juillan, Lannemezan, Soues, Tarbes et Vic en Bigorre de 50 à 79 % de commerces accessibles
- Argelès Gazost a un taux entre 30 et 49 %
- Lourdes n'a pas répondu à cette question
- Odos n'est pas concernée par cette question (trop peu de commerces dans son centre ville)

## Question n° 7a

**Qu'avez-vous fait depuis 5 ans pour inciter les commerces qui ne sont pas accessibles à le devenir ?**

### Réponses

- Argelès Gazost démarre une « opération urbaine de modernisation des commerces »
- Bagnères de Bigorre, Séméac et Tarbes mènent de front une réflexion entre travaux de voirie et accès aux commerces
- Soues a un « référent foncier pour le déplacement des commerces qui ne peuvent pas se mettre aux normes accessibilité »
- Vic en Bigorre mène une réflexion avec le Pays Val d'Adour pour des aides financières pour l'accessibilité
- Barbazan Debat, Lannemezan, Lourdes et Odos n'ont pas fait part d'actions innovantes
- Aureilhan n'a pas répondu à la question
- Vic en Bigorre ne prévoit pas d'augmentation

## Question n°7b

**Que comptez vous faire pour inciter les commerces qui ne sont pas accessibles à le devenir ?**

### Réponses

- Tarbes met en place un groupe de travail « Commerces et Services » pour traiter de l'accessibilité
- Les autres communes n'ont pas de réponses innovantes
- Aureilhan n'a pas répondu à cette question

## Question n°8

A qui vous adressez vous en matière d'accessibilité pour les questions d'ordre technique et financier

### Réponses

Toutes les communes trouvent des informations auprès de :

- La DDT (Direction Départementale du Territoire)
- HPTE (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement)
- CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)
- Associations
- Conseil Départemental et Conseil Régional
- Services techniques de leurs communes

## Question n°9

Avez-vous déjà perçu des fonds pour les mises aux normes des ERP municipaux ? Si oui lequel / lesquels

### Réponses

Aucun point pour cette question informative

- Argelès Gazost a été aidée pour le Centre Thermal et Thermo ludique et la Salle de la Terrasse
- Lourdes a été aidée par la Région Midi Pyrénées pour le Complexe sportif de la Coustête
- Tarbes a perçu des fonds du Centre National pour le Développement du Sport (Stade Maurice Trélut), de la Fondation pour les Monuments Historiques (Jardin Massey) et l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (Archives municipales)
- Odos n'a perçu aucune aide financière
- Aureilhan, Bagnères de Bigorre, Barbazan Debat, Juillan, Lannemezan, Séméac, Soues et Vic en Bigorre n'ont pas répondu à cette question

## Question n° 10

Donnez au moins cinq exemples concrets de ce que vous allez mettre en accessibilité sur l'exercice 2015 / 2016

### Réponses

- Tarbes : 11 exemples
- Aureilhan : 7 exemples
- Bagnères de Bigorre, Lannemezan, Lourdes et Séméac : 5 exemples
- Soues : 3 exemples
- Vic en Bigorre : 2 exemples
- Argelès Gazost et Barbazan Debat : 1 exemple
- Juillan et Odos : 0 exemple

### Résultats

- ♦ 7 communes sur 12 ont la moyenne
- ♦ Les moyennes vont de 0.9 à 14.25 sur 20
- ♦ Les villes qui n'ont pas répondu aux questions ou qui ont répondu « à côté » sont parmi les dernières du classement
- ♦ Bordères sur Echez est la 13ème, n'ayant pas voulu participer

# Classement

<b>TARBES</b>	<b>14,25 / 20</b>	<b>1</b>
<b>SEMEAC</b>	<b>13,50 / 20</b>	<b>2</b>
<b>LANNEMEZAN</b>	<b>11,50 / 20</b>	<b>3</b>
<b>JUILLAN</b>	<b>10,80 / 20</b>	<b>4</b>
<b>BARBAZAN DEBAT</b>	<b>10,80 / 20</b>	<b>4</b>
<b>AUREILHAN</b>	<b>10,50 / 20</b>	<b>6</b>
<b>LOURDES</b>	<b>10,40 / 20</b>	<b>7</b>
<b>ARGELES GAZOST</b>	<b>9,50 / 20</b>	<b>8</b>
<b>VIC EN BIGORRE</b>	<b>9,50 / 20</b>	<b>8</b>
<b>SOUES</b>	<b>9,25 / 20</b>	<b>10</b>
<b>BAGNERES DE BIGORRE</b>	<b>9 / 20</b>	<b>11</b>
<b>ODOS</b>	<b>0,9 / 20</b>	<b>12</b>
<b>BORDERES SUR ECHEZ</b>	<b>0 / 20</b>	<b>13</b>

Pour connaître notre but, nos missions et actions nous vous invitons à consulter :

<http://collectifaccess65.jimdo.com/>

## Contacts



AFM 65 - MDA - 21 Rue du IV  
septembre - 65000 TARBES  
06 38 84 37 87  
Mme Jocelyne CARJUZZA



Délégation APF 65 - ZI Nord - Route  
D'Auch 65800 Aureilhan  
05 62 93 86 07  
Mmes Odile LE GALLIOTTE et  
Mériem BOUMERDAS



AVH - MDA - 21 Rue du IV  
septembre 65000 TARBES  
05 81 59 90 31 / 06 70 91 88 69  
Mr Jacques ASFAUX et Mr Roland  
DELOM



FNATH 64-65  
78 bis rue du XIV juillet  
64000 PAU  
09 81 67 98 15  
Mme Fabienne HUBERT



HANDI SPINA  
8 Rue Roger Salengro  
65600 SEMEAC  
06 07 40 26 95  
Mr Bernard DUOLE

